



FIP

☞ Définition :

Les Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) sont des fonds communs de placement à risque dont l'actif est composé d'au moins 60% de titres de petites et moyennes entreprises régionales non cotées. Il s'agit souvent de PME à forte notoriété locale souhaitant se développer en élargissant leur zone de chalandise ou en phase de transmission. Les FIP sont régionaux et complémentaires des FCPI. De par leurs fiscalités et leurs obligations respectives, ces deux types de fonds vont investir dans des sociétés positionnées sur des secteurs d'activités différents et/ou à des phases de maturité différentes.

☞ Les avantages fiscaux :

- Une réduction d'impôt sur le revenu de 25% des sommes investies dans la limite de 12000€ pour une personne seule ou de 24000€ pour un couple, soit une économie d'impôt de 3000 ou 6000€**
- Ces fonds, dont la souscription est ouverte jusqu'au 31 Décembre 2010, se retrouvent de nouveau sous les feux de la rampe car ils permettent également aux redevables de l'ISF de bénéficier d'une nouvelle réduction de cet impôt. Et l'allègement est conséquent. Non seulement les versements sont retenus à hauteur à hauteur 50% et accordent une réduction maximale de 10000€**

☞ Recommandation :

Il est recommandé d'investir à la fois en FCPI et en FIP, non seulement parce qu'ils sont complémentaires, mais qu'en plus, les deux réductions sont cumulables. Il est toutefois prudent de ne pas y consacrer plus de 5% de son potentiel de placement.